

## RÉSULTATS DE CONCOURS

## EUROPAN 12

Le programme biennal a récompensé sept projets suisses. Avec pour thème :

« La ville adaptable – insérer les rythmes contemporains ».

Le concours d'EUROPAN est l'héritier du PAN (Programme Architecture Nouvelle), mis en place en 1971 en France, et étendu à toute l'Europe dès 1988. Il s'agit d'un programme visant à promouvoir la qualité de l'habitat et l'urbanisme, qui réunit des associations d'architectes, d'aménagistes, de maîtres d'ouvrage et de chercheurs issus de plus de 20 pays. Tous les deux ans, EUROPAN organise un concours grâce auquel de jeunes équipes d'architectes et d'urbanistes peuvent, au-delà des frontières, se mesurer à des défis urbanistiques. Les villes partenaires intéressées soumettent concrètement des sites qui nécessitent des solutions novatrices.

« La ville adaptable – insérer les rythmes contemporains » est le thème choisi pour cette session dont les résultats ont été annoncés en décembre 2013. Les organisateurs ont voulu mettre en évidence la nécessité d'adapter les projets urbains en mettant en place non seulement une nouvelle conception de l'organisation des espaces mais également en développant une réflexion approfondie sur les temporalités (jour/nuit, cycles saisonniers, annuel, ...) caractéristique des villes contemporaines. L'objectif étant de construire progressivement une nouvelle culture de l'adaptation.

En Suisse, les villes de Couvet et de Marly ont participé à la 12<sup>e</sup> session du concours EUROPAN. Les sites proposés nécessitant des réponses architecturales et urbaines novatrices ont inspiré 69 équipes – 40 pour Couvet « Dubied-site, de part et d'autre de l'Areuse » et 29 pour Marly « Périmètre Winckler et Saint-Sacrement, requalification de l'entrée nord ». Sept projets ont été récompensés.

1 Le rapport complet peut être consulté sur le site : [www.europan-europe.eu](http://www.europan-europe.eu)

## Membres du jury

Pierre-Alain Dupraz, architecte, président en l'absence de Daniele Marques / Jürg Capol, fondé de pouvoir / Alberto Figuccio, architecte (suppléant) / Robert Prost, ingénieur ENSAM / Sofie Troch, cheffe de projet / Léonard Verest, urbaniste / Cristina Woods, architecte

FR

Marly/FR: périmètre Winckler et Saint-Sacrement, requalification de l'entrée nord



© Google earth

NE

Couvet/NE: Dubied-site, de part et d'autre de l'Areuse



© Swisstopo

**NE DUBIMPULSE**  
Lauréat / 12 000 Euros

MICHON Pascal, ANDREY David, APOTHEKER Xavier, BADIN Nicolas, ZIMMERMANN Markus,  
BARTHASSAT Manuel, Suisse et France



### Pourquoi le z00 ?

C'est avant tout le nom du lieu dont nous sommes locataires. C'est ensuite devenu celui de l'équipe, pour deux raisons.

La première se base sur les notions du naturel et de l'artificiel. Nous sommes partis du constat que la nature n'a aujourd'hui plus rien de naturel, la trace de l'homme y est omniprésente. Par ironie, nous avons pris le nom de l'élément le plus artificiel qui existe en milieu urbain : le zoo. Notre idée : assumer de manière positive ce caractère artificiel des choses.

La seconde relève de l'analogie entre les structures spatiales du zoo et de la ville. Le zoo constitue une petite société dans laquelle les animaux cohabitent et prennent domicile dans des cages. La ville et ses multiples cages de béton ne serait-elle pas un grand zoo humain ?

### Tracés : De quelle manière votre équipe s'est-elle constituée autour de ce projet ?

z00 : En 2010, après nos études d'architecture à l'EPFL, nous avons loué un petit local lausannois et fondé le z00. Etant donné que chacun commençait à exercer dans des structures différentes, cet espace – qui est à la fois un lieu d'échange, de travail et de partage – nous permettait de maintenir

une activité indépendante et de garder contact.

La structure de l'équipe est flexible et diffère selon les disponibilités et les motivations de chacun par rapport à la thématique du projet. Nous sommes très enclins à des collaborations extérieures : pour le concours Europan, un de nos amis architecte est venu se greffer à l'équipe constituée de cinq membres du z00.

### Concernant le concours Europan, pourquoi avoir choisi un site en Suisse ?

Nous avons pris le parti de travailler en Suisse, sur un territoire dont nous connaissons et maîtrisons les problématiques, le cadre légal, les réglementations, le foncier, etc. Il serait dommage de ne pas mettre à profit notre bagage. Europan, c'est aussi une manière de se faire connaître localement.

Votre expert en génie civil et en travaux publics spécialisés.  
Excavations, Pieux, Ancrages,  
Constructions hydrauliques.  
[jms-risi.ch](http://jms-risi.ch)



JMS RISI AG

Rapperswil-Jona: 055 286 14 55, Baar: 041 766 99 33, Sion: 027 322 63 60, [info@jms-risi.ch](mailto:info@jms-risi.ch)

## Il y avait deux sites en Suisse et un troisième à la frontière allemande. Quelles sont les raisons qui ont orienté votre choix vers Couvet ?

C'était une évidence pour l'ensemble de l'équipe car nous connaissions presque tous ce site et son usine. Nous apprécions l'ampleur de ce territoire et son caractère isolé. En effet, il s'agit d'un objet qui, à ce jour, ne tisse aucun lien avec le contexte urbain environnant. Nous trouvons donc intéressant de comprendre comment le reconvertir, comment le (re)connecter avec le tissu urbain existant.

Vu l'échelle du site par rapport à celle de la ville, si on change le site, on change la ville ! C'est un projet très ambitieux pour notre équipe mais également pour Couvet. En effet, sans European, un concours d'urbanisme en bonne et due forme n'aurait probablement jamais eu lieu. Il y a peu de concours qui questionnent une échelle aussi vaste en Suisse, excepté dans les grandes villes. Couvet n'aurait probablement pas eu les moyens de le faire. European, c'est donc une belle opportunité.

## Qu'en était-il du règlement du concours ? Différait-il de celui d'un concours « traditionnel » ?

Oui, le règlement était plus une thématique de reconversion du site qu'un cahier des charges à proprement parler. Il faut savoir que la commune de Couvet est récemment devenue un pôle économique régional. Cartier y est installée depuis peu. Il y a donc l'espoir d'attirer des entreprises horlogères en reconvertissant cette friche industrielle. Le concours favorisait donc la création d'un programme mixte d'activités, de bureaux, de tertiaire, mais a priori pas de logements. Il n'y avait aucune prescription quantitative.

Etant donné la pluralité des propriétaires, nous avons pensé qu'il serait judicieux de proposer une pépinière d'entreprises dotée d'une grande flexibilité de sorte que chacun puisse y trouver sa place. Il pourrait y avoir une crèche, des magasins horlogers, des dépôts, des imprimeurs, etc. Rien n'est figé. C'est le caractère ouvert du cahier des charges qui nous a orienté dans cette direction.

## Les contraintes orientent et façonnent souvent les projets. Comment avez-vous procédé pour concevoir un projet avec un cahier des charges aussi ouvert ?

Nous avons établi un cahier des charges avec nos propres contraintes en cherchant à révéler certaines caractéristiques du site qui nous semblaient pertinentes.

Au niveau urbain et paysager, nous souhaitons faire de l'Areuse un élément structurant et fédérateur entre le site et la ville. D'où l'idée de créer une grande promenade longeant cette rivière et reliant les deux gares situées aux extrémités nord et sud. La réhabilitation et la conception de passerelles créent une suture urbaine et participent également à cette nouvelle dynamique.

Concernant le bâti, nous avons préconisé la conservation et la reconversion de certains édifices que nous jugions emblématiques, notamment l'usine et

son conduit de cheminée élané ou encore le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle.

Afin d'optimiser les surfaces utiles, le projet propose un système évolutif qui se déploie sur le site comme une grande nappe, laquelle est rabaissée régulièrement, formant ainsi une succession de barres orientées nord/sud. La hauteur maximale de 12 mètres a été déterminée de manière à ce que l'existant ressorte et soit mis en valeur. L'orientation dépend de l'apport lumineux et de la vue sur le paysage environnant. L'implantation des constructions nouvelles s'ancre sur celle du parcellaire existant, favorisant ainsi un développement par phases.

La partie basse possède deux visages: côté rivière, l'aménagement favorisera l'implantation d'activités « légères » en relation avec l'espace public piéton; l'autre versant sera réservé aux activités moins « nobles » et aux espaces de livraisons. Les niveaux supérieurs sont distribués depuis le rez-de-chaussée. Il s'agit d'un système de stratification verticale intégrant une mixité programmatique: atelier ou activités au rez-de-chaussée et bureaux dans les étages.

Notre proposition montre à la commune et aux propriétaires les potentialités du territoire et leur offre une vision globale et des grandes lignes directrices d'aménagement. Il ne s'agit pas d'un projet dessiné. C'est un processus.

## Qu'entendez-vous par processus ? Est-ce pour vous une manière de répondre à la thématique de cette session European: l'adaptabilité et les rythmes urbains ?

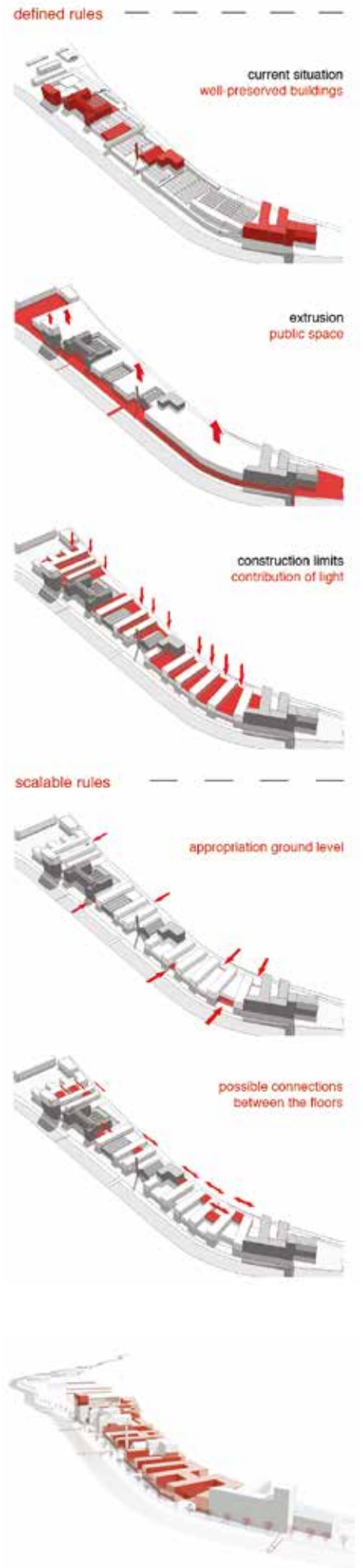
Nous avons pris le parti de ne pas chercher à tout maîtriser, ce qui rend notre projet très flexible et pourvu d'une grande adaptabilité. Même si nous sommes tous architectes de formation, nous avons dessiné un projet urbain dans lequel l'architecture est relativement abstraite. En termes de stratégie de séduction par rapport aux membres du jury, ça a fait mouche dans le sens où chacun pouvait y projeter une image. Les rendus qui allaient trop loin dans le détail ont provoqué l'effet inverse.

## Dans ce projet, vous jouez le rôle d'aménageur. Bien que votre proposition soit peu dessinée, avez-vous néanmoins certaines intentions architecturales ?

Au-delà de la disposition et de la morphologie globale du bâti, nous ne savons pas s'il sera possible d'intervenir plus largement sur le caractère architectural de l'opération. Nous souhaiterions fournir quelques prescriptions générales sur les matériaux, le rythme des façades et les percements pour conserver l'image globale du projet. C'est un parti pris à défendre.

Mais étant donné que les constructions futures seront investies par différents propriétaires, il est difficile d'imaginer que ce volume, long de 500 mètres, soit traité de manière uniforme. Toutefois, même s'il y a une grande diversité architecturale, nous tenons à maintenir une certaine cohérence de l'ensemble et pourquoi pas, construire un bâtiment !

*Propos recueillis par Aurélie Buisson*

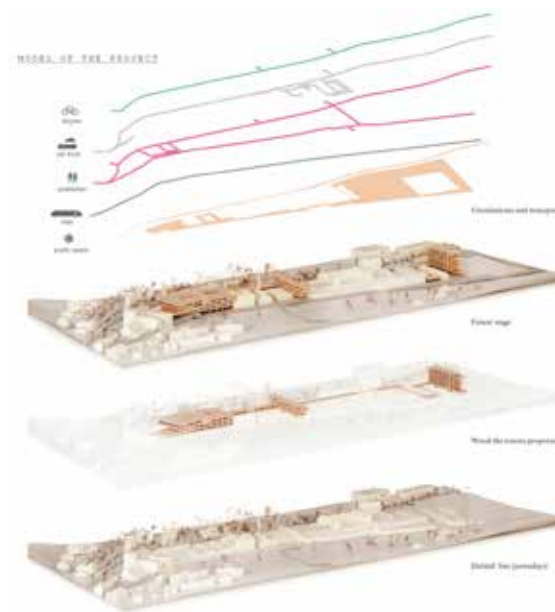


## NE WOOD DE TRAVERS

Mentionné / 6000 Euros

GARCIA PIRIZ Tomás, ALCALA LARA Juan, RUIZ AVILES Luis Miguel, CASTELLANO PULIDO Francisco J., SERRANO GARCIA Juan Antonio, BAQUERO MASATS Paloma, Espagne

Ce projet se distingue par son approche intégrale du site : quelques bâtiments existants sont supprimés et un nouveau tissu de constructions et d'espaces libres est proposé pour les remplacer, le geste d'ensemble étant indispensable à cette ambitieuse proposition. Cet aspect unificateur constitue une faiblesse en termes de flexibilité, permettant plus difficilement une mise en œuvre par étapes ou par une diversité de maîtres d'ouvrage. Cependant, il permet de viser une nouvelle identité forte pour le site, à l'échelle de l'impact précédent du patrimoine Dubied. Les nouveaux bâtiments proposés ainsi que la pergola longeant les berges de l'Areuse déclinent un langage architectural continu basé sur la matérialité du bois et la référence aux systèmes de stockage présents sur le site. Le bâtiment principal propose en son cœur un nouvel espace majeur, intérieur et multifonctionnel. Cette « place d'échange » couverte de grande dimension permet d'accueillir des événements d'envergure de type foire ou conférence, devenant un attracteur régional et un atout pour les industries présentes sur le site. Elle rassemble autour d'elle des vocations commerciales et culturelles ainsi qu'un auditorium et se propose en tant que partenaire d'une pépinière d'entreprises. Ce projet peut répondre à une stratégie ambitieuse de revalorisation du site.



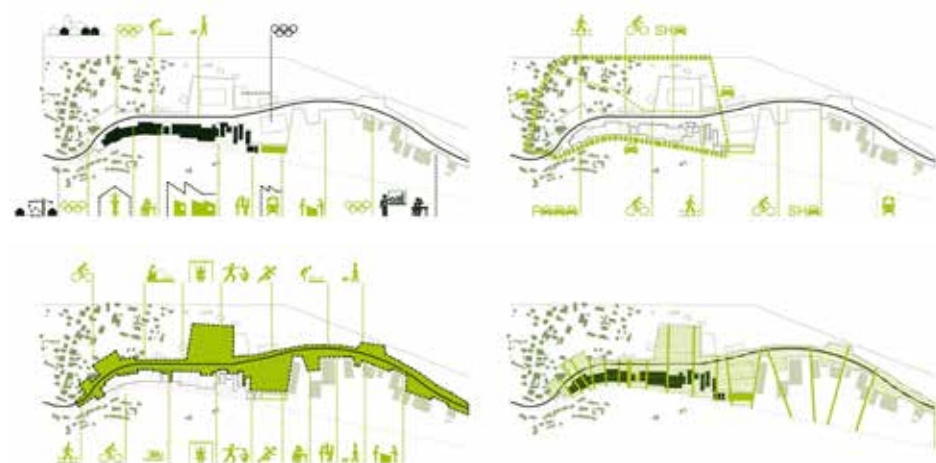
## NE Une nébuleuse de petits bâtiments

cité

MATEOS BERMEJO Juan, AYBAR RODRIGUEZ Camila A., GRANIZO POLO Susana, Espagne

« Une nébuleuse de petits bâtiments » propose une revitalisation du site industriel par la réalisation, sans localisation préméditée, des petites constructions autonomes à l'intérieur des bâtiments existants. Ces constructions, abritant des espaces de travail et/ou des logements, percent les toits des structures existantes offrant, notamment aux logements, des vues sur l'environnement. En parallèle de cette nouvelle colonisation du site, le projet propose de réorganiser son accès par la route et par le rail en adaptant les infrastructures existantes. Des espaces publics sont proposés le long de l'Areuse par des démolitions ponctuelles offrant aux nouveaux utilisateurs du site un accès à l'eau. Le jury salue la stratégie souple de colonisation qui pourrait, en théorie, démarrer dès demain et qui permettra ainsi de redynamiser et réapproprié le site de Couvet à court terme en offrant la possibilité à une multitude d'activités économiques de s'y installer et à des espaces publics d'être créés.

Cependant, le jury s'interroge sur les effets de cette stratégie à moyen et long termes. Les implications constructives entre le « nouveau » et l'« existant » nécessitent de maintenir et entretenir de manière durable une partie importante des bâtiments existants.



## FR LE PARC DES FALAISES

Lauréat / 12 000 euros

PANAITE Cristian, MUNTEANU Mircea-Calin, Roumanie

« Le Parc des Falaises » propose un développement structuré le long d'une coulée verte. Son front bâti est caractérisé par deux types d'interventions typologiques. Au nord, une série de cinq plots sont posés au bord de la colline en continuité des blocs résidentiels existants, confirmant le skyline de Marly, lisible depuis la route de Fribourg. L'église et le terrain de sport adjacent sont préservés et consolidés par l'addition d'une halle multifonctionnelle.

Le côté sud du parc est caractérisé par un dispositif bâti en série, destiné aux logements et maisons d'étudiants. Les espaces interstitiels de ces bâtiments sont occupés par une structure de jardins protégés comme éléments catalyseurs d'une vie de quartier conviviale. Le phasage de l'ensemble de l'intervention montre de manière claire la capacité d'établir dans le court terme un dynamisme qui permet d'éviter la création d'un quartier dortoir.

Cette proposition apporte une réponse urbaine cohérente et diversifiée, et laisse entrevoir des possibilités de réalisation par étapes.

Le jury estime que le traitement à l'abord de l'église n'est pas en rapport avec le lieu. Il voit dans cette proposition qui a un potentiel d'adaptation important la possibilité de répondre à une évolution programmatique sans doute souhaitable et inévitable.

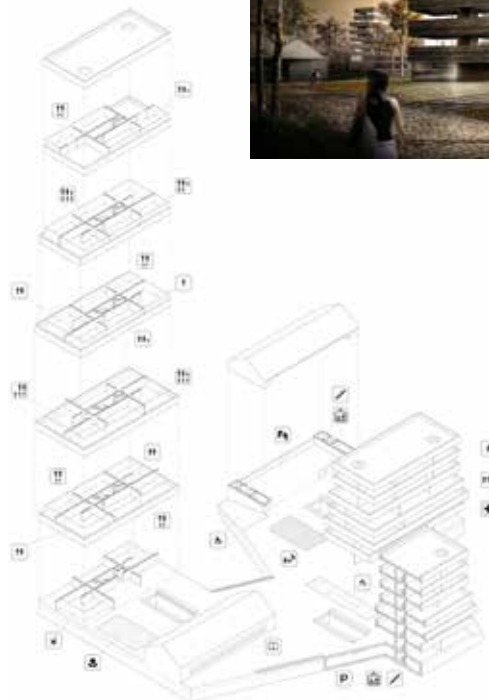


## FR DANCING DENSITY

Mentionné / 6000 euros

PRETOLANI Alessandro, PAMBIANCO Filippo, LORENZATO Davide, SPERANDIO Andrea, Italie

« Dancing density » se présente comme une agglomération bâtie, composée par une typologie mixte à deux échelles différentes. Une galette d'un niveau abritant de grandes surfaces potentiellement exploitables par une diversité d'activités et de services de proximité colonise le sol et construit un front bâti capable de définir un espace public attractif. L'exploitation de la toiture de la galette montre un caractère ambigu au regard de la présence d'équipements publics. Le jury souhaiterait que cette surface s'affirme avec un caractère collectif privé et non public, pour éviter de doubler l'espace créé au rez-de-chaussée pour la collectivité. Son échelle urbaine permet à l'espace public d'être contenu dans une dimension proportionnée au nouveau quartier. La deuxième échelle bâtie est abordée par des immeubles de logements, posés sur la galette. Cette proposition présente une grande potentialité, l'image est marquante et évoque une nouvelle identité qui peut rappeler l'histoire du site. Toutefois, le jury estime que cette proposition ignore le contexte par la répétition des éléments et regrette le manque de hiérarchie dans les espaces, il a des doutes quant aux possibilités offertes pour une réalisation par étapes. Cette proposition est retenue pour le potentiel architectural qu'elle laisse entrevoir.



**FR SLOW POLES**  
Cité

MOGGIA Simone, D'ANGELANTONIO Tiziana, PONS Giulio, Italie

« SLOW POLES » est le seul projet qui identifie la route de Fribourg comme enjeu principal de la problématique urbanistique de Marly ; cette dernière devient à la fois l'artère de vie, la raison d'exister de Marly, mais également une source de nuisances pour les habitants. Le projet affronte ce dilemme au-delà du périmètre du projet et nous propose une réflexion applicable également pour d'autres villes d'agglomération. Il part du point de vue que le vrai centre est Fribourg et il n'essaye pas de créer un centre à Marly. Il dessine plusieurs lieux centraux et thématiques le long de la route de Fribourg et crée ainsi une possibilité d'orientation des points de repère qui eux-mêmes font partie d'un réseau de piétons et de mobilité douce indépendant de l'artère routière.

Le projet réagit avec une sensibilité aux éléments programmatiques souhaités par la commune et sur les bâtiments existants, identifiés comme références spatiales et temporelles. Le jury a également identifié avec satisfaction que le projet réagit à une série de bâtiments d'usage prépondérant tertiaire comme écran qui requalifie l'espace routier et protège les utilisations résidentielles et semi-publiques du bruit. Toutefois, il reste dubitatif sur la densité qu'il estime faible, malgré la bonne approche générale. Il trouve les espaces extérieurs surdimensionnés et mal hiérarchisés.



**FR URBAN ARCHIPELAGO**  
Cité

MOTTOLA Alberto, GOBBO Simone, DE MARCHI Davide, D'ELIA Stefano, Italie

Ce projet propose une structure urbaine en trois pôles thématiques, autant d'archipels dont les îles correspondent à des bâtiments rassemblés par des intérêts communs. Le pôle d'intérêt régional comprend la piscine et la salle de sports, intégrés dans la pente afin d'offrir une vue dégagée vers le Nord depuis l'intérieur ainsi que depuis la toiture terrasse en promontoire. Ce socle sportif et de loisirs en balcon est couronné de trois prismes de logements pour étudiants qui cadrent les vues et entrent en dialogue avec le centre de formation logistique, créant ainsi un campus consacré aux jeunes. Le deuxième pôle est celui qui s'organise autour de l'église avec un front bâti le long de la route de Fribourg, protégeant le cœur du quartier. Les bâtiments prévus accueillent des programmes divers intégrant activités, services et logements. Le troisième pôle est constitué d'une typologie résidentielle encadrant un nouvel espace public/jardin majeur avec une diversité de possibilités d'appropriation. Le jury estime que certains espaces restent sous-qualifiés et que la forme et la trop grande diversité des bâtiments nuit à la force de la proposition. Ce projet est retenu pour les idées intéressantes qu'il soulève, notamment la relation de Marly avec Fribourg par un véritable boulevard urbain.

